



COMMUNE DE VINÇA

ARRÊTÉ DU MAIRE

n° 250210-009 : Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement à Vinça

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la demande de l'entreprise SAS Travaux Publics 66, représentée par Monsieur Damien JACOBY, domiciliée à PIA (66380) 79 route de Perpignan, dans le cadre du **renouvellement du réseau de distribution d'eau potable avenue de la Gare** ;

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des agents et des usagers de la voie il y a lieu de réglementer la circulation afin de prévenir les risques ;

Considérant que ces travaux nécessitent des restrictions à la circulation et au stationnement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : du **lundi 10 février au mardi 11 mars 2025**, la circulation sera alternée par feux tricolores et limitée à 30 km/h, sur la portion de l'avenue de la Gare comprise entre l'intersection avec la rue du Barris et l'intersection avec la rue des remparts.

Article 2 : Durant cette période, le stationnement sera interdit au droit des travaux sur les deux côtés.

Article 3 : La signalisation au droit et aux abords des travaux sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, et enlevée à la fin des travaux l'entreprise SAS Travaux Publics 66. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

Article 4 : MM. le Secrétaire Général de Mairie, le Responsable des Services Techniques de la Commune de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille-sur-Têt, le Commandant du Peloton d'Intervention Rapide de Gendarmerie de Prades et les Agents de Surveillance de la Voie Publique de Vinça sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Vinça, le 10 février 2025

Le Maire de Vinça,




Bruno GUÉRIN.